

L'école dans la cité

La croissance démographique de Québec s'exprime dans le paysage scolaire de la ville qui prend peu à peu les traits qui le caractérisent aujourd'hui. Si elle est un lieu d'instruction, né de décisions politiques, l'école est aussi un lieu de sociabilité, en lien étroit avec son milieu. Elle l'est d'autant plus que ses assises spatiales sont la paroisse et le quartier. Toutefois, comme elle répond aussi à des besoins particuliers, il arrive qu'elle desserve une population plus vaste, qui déborde les limites urbaines et régionales. En ce cas, son renom fait souvent celui de la ville, qui paraîtra alors un centre de services non seulement spécialisé, mais réputé.

Ce sera l'une des grande caractéristiques de Québec que de disposer de tels établissements. Plusieurs sont anciens et datent du Régime français. D'autres, plus récents, sont nés des besoins nouveaux suscités par les changements survenus depuis la seconde moitié du XIX^e siècle.

L'INSTITUTION SCOLAIRE

Un réseau de sociabilité

Plus que de simples bâtiments, les écoles sont en effet de véritables institutions, formant, instruisant et éduquant des générations d'élèves de tous âges et de tous milieux. Instance de socialisation par excellence, l'école occupe avec l'Église un lieu de prédilection dans le paysage citadin de la capitale. Investie de ses fonctions sociales, qui vont de la socialisation des chefs de demain à leurs rôles politiques, idéologiques ou commerciaux, en passant par les cours du soir dispensés à l'élite de la classe ouvrière, sans oublier la formation des institutrices, elle occupe une place centrale dans l'organisation sociale d'une ville.

L'école anime en effet la vie d'un quartier et donne une couleur particulière à l'environnement immédiat de la paroisse où elle est érigée. La cour d'école remplit des cris et des jeux des élèves, l'arrivée massive des autobus scolaires venant quotidiennement décharger et ramener chez eux leurs contingents d'enfants, les meutes d'étudiants et d'étudiantes, en costume s'ils sont en institution privée, attendant le transport public sur le bord du chemin: toute une activité sociale et même commerciale gravite autour de l'institution scolaire. Qu'on songe au Quartier Latin, du temps qu'il était animé par les universitaires qui envahissaient ses cafés et ses restaurants. Attablés, ils discutent politique, planifient leurs activités scolaires ou parascolaires, font leurs travaux sur le coin d'une table ou écrivent même des articles pour le *Carabin*, journal étudiant où très certainement on refaisait le monde.

Quel vide les vieux murs de Québec ont-ils dû ressentir lorsque l'université Laval décida dans les années 1960 d'opter pour un campus spacieux aux limites de la ville! Les mouvements migratoires résultant de fermetures d'institutions ou de leurs déplacements ont un impact immédiat sur les réseaux de sociabilité. Ces bouleversements engendrent parfois des modifications institutionnelles et sociologiques importantes. Ainsi, l'abandon de la section collégiale par le collège de Bellevue en 1971-1972 a eu pour conséquence directe la mixité de la clientèle du séminaire de Québec, non sans quelques angoisses pour les responsables de cette institution séculaire.

Si le déménagement de l'université Laval à Sainte-Foy a dû provoquer quelques remous et angoisses chez les commerçants du vieux Québec touchés par ce départ massif de clientèle, le retour de la Faculté d'architecture dans les vieux murs et du Département des arts visuels dans la basse-ville est en voie de provoquer des métamorphoses fortes importantes. Non seulement les magnifiques bâtiments de la Dominion Corset sont-ils maintenant rénovés, mais le retour de la clientèle étudiante de l'université Laval participe à la revivification du quartier Saint-Roch, bientôt accompagnée des étudiants de l'École nationale d'administration publique (ÉNAP) et du personnel du siège social de l'Université du Québec.

L'école en tant qu'équipement collectif est au centre d'un véritable réseau de sociabilité. Elle est en relation avec d'autres institutions fondamentales de notre société, comme la famille ou l'Église. Dans un quartier de la ville, un lien s'instaure entre l'école et les familles du voisinage. Par ailleurs, dans le cas d'institutions privées, le collège draine



UNE PARTIE DU CORTÈGE DE LA FÊTE-DIEU.

Illustration tirée de l'Album *Le Voilier*,
Archives des Frères des écoles chrétiennes, 1940.





**MANIFESTATION D'ENSEIGNANTS
DEVANT LE PARLEMENT DANS LES ANNÉES 1970.**
Archives de la Centrale de l'enseignement du Québec, 80-23.

Cette inscription de l'école dans la ville et dans la communauté, l'espace social et les réseaux de sociabilité s'expriment de différentes façons. L'institution scolaire se trouve en effet au centre d'un faisceau de relations entre sous-groupes urbains tout en établissant des liens avec les communautés rurales d'appartenance des élèves, devenant par moments un des moteurs de la vie sociale d'un quartier. Ce que Raoul Blanchard qualifiait de « colline inspirée » pourrait ici s'appliquer dans un sens plus large. À ce titre, l'importance de l'école dans la ville témoigne de la vivacité du rôle religieux et intellectuel qu'elle peut jouer.

une population plus large, provenant parfois des campagnes voisines, voire des régions éloignées, qui envoient des pensionnaires « en ville à Québec » au séminaire ou chez les ursulines. Au moment de la préparation à la communion, l'école entretient aussi des relations privilégiées avec l'Église. On se souvient des cortèges d'écoliers marchant deux par deux en silence vers l'Église paroissiale pour préparer la cérémonie des sacrements religieux.

Les liens institutionnels dépassent donc quelquefois les frontières de la ville. Plus le niveau scolaire augmente et plus le réseau de recrutement de l'institution couvre un territoire étendu. L'université Laval, fondée en 1852, demeurera le pôle universitaire de l'est du Québec jusqu'à la création des constituantes de l'Université du Québec à Chicoutimi et à Rimouski à la fin des années 1960.

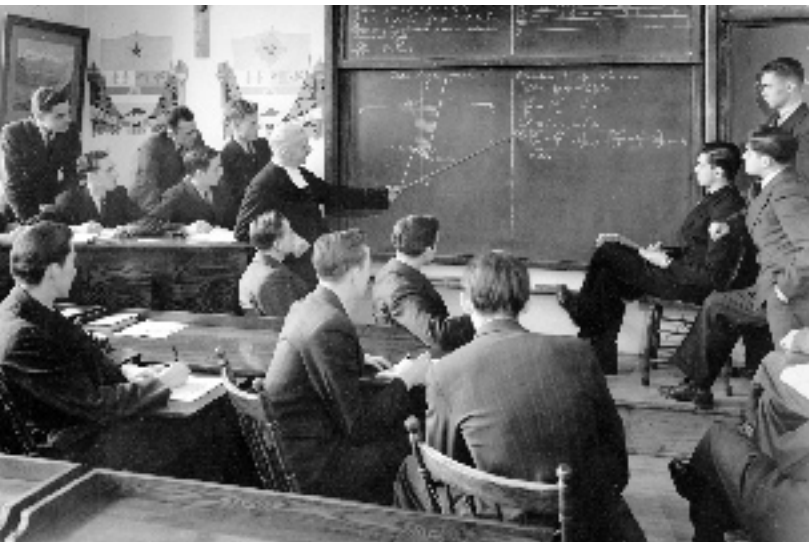
Parallèlement à cette fonction intégratrice sur le plan de la sociabilité urbaine, l'insertion de l'école dans le paysage urbain révèle une institution morcelée, traversée par des contradictions et des tensions, derrière une apparente uniformité. Ainsi, selon la classe sociale, le sexe ou l'origine ethnique, le réseau d'institutions disponibles et accessibles n'est pas le même. L'élève du Quebec High School n'aura peut-être jamais cotoyé son homologue du collège des jésuites, à moins qu'un festival sportif intercollégial ne soit éventuellement venu raviver d'éventuelles tensions ethniques et sociales sur la piste d'athlétisme ou dans le gymnase. Il existe ainsi une articulation fine entre l'univers urbain et l'école comme institution. Celle-ci devient à la fois espace de socialisation et espace de sociabilité, cette dernière s'exprimant différemment selon le sexe, l'ethnie, la langue ou la classe sociale.

Pouvoir central et pouvoir local

La ville de Québec, siège de l'Assemblée nationale et du gouvernement de la province, est aussi le lieu du pouvoir central scolaire, exercé par le ministère de l'Éducation. C'est donc de Québec que se prennent de nombreuses décisions qui affecteront l'ensemble des écoles québécoises. Sur la colline parlementaire, les manifestations syndicales, étudiantes ou autres nous rappellent régulièrement que Québec est la capitale de l'éducation.



**SOUVENIR DE LA PREMIÈRE COMMUNION
DE LA PAROISSE SAINT-SAUVEUR, 14 MARS 1908.**
Archives des Frères des écoles chrétiennes du district de Québec, N-72.



FINISSANTS DU COURS
SECONDAIRE EN 1941-1942.

Archives des Frères des écoles
chrétiennes du district de Québec, N-73.

ACADÉMIE COMMERCIALE
DE QUÉBEC, RUE CHAUVEAU.
Archives des Frères des écoles chrétiennes
du district de Québec, N-73.

Pourtant, bien que le système scolaire élaboré au XIX^e siècle emprunte certains mécanismes aux institutions provinciales, il n'est pas qu'une simple réplique, à l'échelle locale, de ce qui se passe au plan central. Le milieu scolaire s'en distingue en restreignant par exemple le droit de vote aux propriétaires, puis aux parents. De plus, l'éligibilité au poste de commissaire sera relativement réduite en milieu urbain, puisqu'à Québec comme à Montréal, on ne parlera que de nomination jusqu'en 1973. Bref, la démocratie est relative en éducation et cela est vrai encore aujourd'hui, si on considère les faibles taux de participation aux élections scolaires.

Pourtant, les instances locales, souvent les grandes oubliées de l'histoire de l'éducation, sont déterminantes dans l'évolution du système scolaire. En effet, quand on examine brièvement l'histoire de la prise en charge publique de l'éducation, on se rend compte que le cadre législatif de la première moitié du XIX^e siècle n'accorde à la gouverne centrale que peu de pouvoir. Il s'agit alors d'un rôle supplétif, laissant à l'État la responsabilité du financement et un pouvoir de contrôle ou de surveillance, par le biais du surintendant de l'Instruction publique. Le premier à occuper ce poste sera Jean-Baptiste Meilleur, remplacé en 1855 par Pierre-Joseph-Olivier Chauveau qui sera aussi premier ministre de la province à partir de 1867.

Après 1875, et malgré certaines tentatives d'établissement d'une éducation publique commune, on se retrouve avec, au niveau central, un simple département de l'Instruction publique (DIP) et un conseil de l'Instruction publique (CIP). Ce dernier, divisé en deux comités confessionnels, illustre qu'on a au Québec deux systèmes scolaires qui évoluent séparément (le conseil ne se réunira d'ailleurs jamais au complet après 1908). On a donc un réseau d'écoles pour les catholiques et un pour les protestants (intégrant aussi les autres dénominations religieuses), et cela même si tous les protestants ne sont pas nécessairement anglophones et tous les catholiques, francophones. Bref, les instances centrales doivent compter avec ce pouvoir religieux car, tant chez les protestants que chez les catholiques, la religion occupe une très grande place en éducation.

Concrètement, on peut ainsi affirmer que c'est la communauté locale, grâce à la structure paroissiale notamment, qui gère l'éducation. Elle a la responsabilité de construire, d'administrer et de régir les écoles primaires. Par





conséquent, en ce qui a trait aux politiques sociales et éducatives, l'initiative est longtemps laissée à l'Église et à la charité privée avec l'apport des sociétés et des associations diverses.

Même si au début du XX^e siècle, avec les problèmes sociaux liés à l'industrialisation et à l'urbanisation, le gouvernement commence à se sentir interpellé, l'heure de l'État interventionniste n'a pas encore sonné. S'amorce tout de même un premier mouvement de centralisation et de réduction de l'autonomie des municipalités (loi de l'assistance publique en 1921, contrôle des finances municipales en 1924). De plus en plus, on commence à envisager l'éducation comme une solution sociale importante. Les forces traditionnelles, dans le champ éducatif du moins, semblent même en perte de vitesse au début du XX^e siècle et l'idée d'un système scolaire moderne adapté aux besoins d'une société industrielle et urbaine reçoit un appui de plus en plus considérable de la part de la bourgeoisie urbaine. Un projet visant une certaine conquête économique du savoir par l'ensemble de la collectivité canadienne-française, qui cherche à se tailler une place auprès des anglophones, est formulé au niveau central par les dirigeants politiques libéraux. Par exemple, le projet éducatif des Frères des écoles chrétiennes (FEC) illustre cette tendance scolaire centrée vers les besoins du marché du travail. À l'École supérieure de commerce, nouvellement fondée, où l'enseignement se fait d'abord en anglais, la langue des affaires, le contenu du programme cherche à donner aux étudiants des notions reliées au commerce, à l'industrie et également aux sciences. Ces aspects répondent ainsi aux besoins exprimés par les administrateurs, les dirigeants d'entreprises et les commerçants de la ville. La crise économique viendra toutefois ralentir l'effervescence et les projets scolaires innovateurs.

En fait, bien avant le bouillonnement de la Révolution tranquille, on voit que les années 1920-1930 constituent elles aussi, à certains égards, une période mouvementée. Les mentalités changent graduellement avec l'augmentation de la consommation, le développement des moyens de communication de masse et l'essor, comme partout dans le monde, des sciences et des disciplines comme la biologie, la psychologie, etc. Le catholicisme connaît aussi un certain renouveau

avec le corporatisme social, mais l'élite cléricale concède toujours peu de place à l'État en éducation, car l'épiscopat refuse invariablement d'envisager la création d'un ministère de l'Instruction publique. Il faudra attendre la fin des années 1950 et le début des années 1960 pour obtenir des changements dans la maîtrise d'œuvre en éducation. Entre-temps, on aura néanmoins réussi à rendre la fréquentation scolaire obligatoire en 1943, au prix de compromis, de luttes et d'alliances entre l'État et l'Église, des rapports de force qui continueront longtemps à marquer les politiques scolaires. Enfin, en 1962, le surintendant est délesté de certaines prérogatives, le tout nouveau ministère de la Jeunesse héritant de pouvoirs accrus dans le domaine de l'Éducation. En 1964, est promulguée la loi créant le ministère et le conseil supérieur de l'Éducation. La réaction de l'épiscopat, lui-même en profonde réflexion avec Vatican II, est plutôt positive et conciliante: du moins, les compromis, les transactions et les dialogues ont-ils permis cette adaptation à ce changement substantiel de la tradition en éducation.

Quelques dates importantes dans l'histoire de l'éducation au Québec

Institution Royale	1801
Écoles de fabrique	1824
Écoles de Syndics	1829
Loi scolaire (Buller)	1841
Instauration d'un système scolaire particulier pour Montréal et Québec (commissaires non élus)	1845
Instauration d'une taxe scolaire	1849
Instauration d'un inspectorat	1852
Création d'un ministère de l'Éducation	1867
Création du Conseil des Arts et Manufactures	1869
Abolition du ministère	1875
2 ^e tentative de ministère	1897
Commission Roberston	1913
Instauration de nouveaux programmes	1923
Réforme de l'enseignement technique	1926
Fréquentation scolaire obligatoire	1943
Réforme du programme du primaire	1948
Commission Tremblay	1953
Réforme du programme du secondaire	1956
États généraux	1957
Grande Charte de l'éducation	1961
Bill 60	1964
Parution du rapport de la Commission Parent	1963-1966
Suffrage universel dans le monde scolaire à Montréal et Québec	1971 1973
MEQ/MESS	1984
États généraux	1987
États généraux	1995
Implantation de la réforme (création des Conseils d'établissement)	1996
Abrogation de l'article 93 de l'AANB	1997
Commissions scolaires linguistiques	1998